



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PGPOD EST

—

Canal du Centre

—

Bilan des opérations de dragage
2016-2025



Bilan des opérations de dragage réalisées sur le canal du Centre

1 / Bilan des opérations

Cette note présente le bilan des opérations de dragage d'entretien réalisées par la Direction territoriale Centre-Bourgogne de VNF (DTCB) sur la période 2016-2025, dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n° 1101 du 28 décembre 2015 portant sur l'autorisation des opérations de dragages du canal de du Centre.

L'arrêté inter-préfectoral autorise les opérations de dragage d'entretien, sur le canal du centre, dans les départements de la Côte d'Or (21) et de Saône-et-Loire (71), sur un tracé de 112 km.

L'année 2025 correspond à la dernière année du plan de gestion prévisionnel des opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation du canal du Centre. Ce présent rapport accompagne une demande de prolongation de l'arrêté existant, dans l'attente du dépôt d'un dossier de demande d'une nouvelle autorisation pour 10 années supplémentaires, qui sera déposé en décembre 2025. Ce rapport correspond aux bilans annuels et au rapport de mi-parcours prévu dans l'arrêté autorisant les dragages.

Les opérations réalisées durant ces 10 années sont les suivantes (aucune opération de dragage n'a été initiée de 2015 à 2020 et en 2022) :

Localisation	Période de travaux		PK		Volume (m ³)
	Date début	Date fin	Pk début	Pk fin	
Bief de Chagny (secteur de Remigny)	14/01/2021	9/02/2021	20,065	22,407	2 270
Bief de Chagny (secteur de Chagny)	06/12/2021	16/12/2021	17,8	29	2 981
Tranchée d'Ecuisses	25/10/2021	29/10/2021	48,716	48,936	860
Bief de Ciry le Noble	29/03/2021	08/04/2021			1 700
Bief 34 bis Med	6/11/2023	8/12/2023	3,440	4,400	2495
Bief 34 bis Med	27/10/2025	07/11/2025	4,438	6,9	1976
Bief 24 Med - Chagy	16/12/2025	18/12/2025	20,60	20,80	854

Les opérations de dragage ont bien respecté la période d'autorisation fixée par l'arrêté inter-préfectoral.

Les volumes de sédiments traités sont très différents selon les années. Sur la période 2016-2025 un total de 13 136 m³ a été dragué.

Ils restent très en deçà des volumes autorisés par l'arrêté, à savoir 16 000 m³ annuellement.

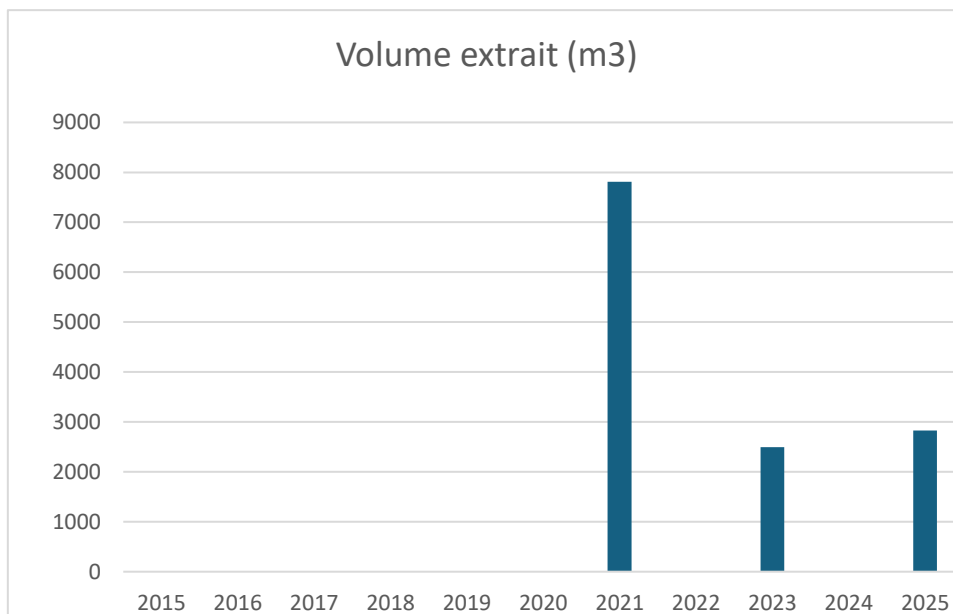


FIGURE 1 – VOLUME (M³) DE SEDIMENT TRAITE PAR ANNEE - CANAL DU CENTRE

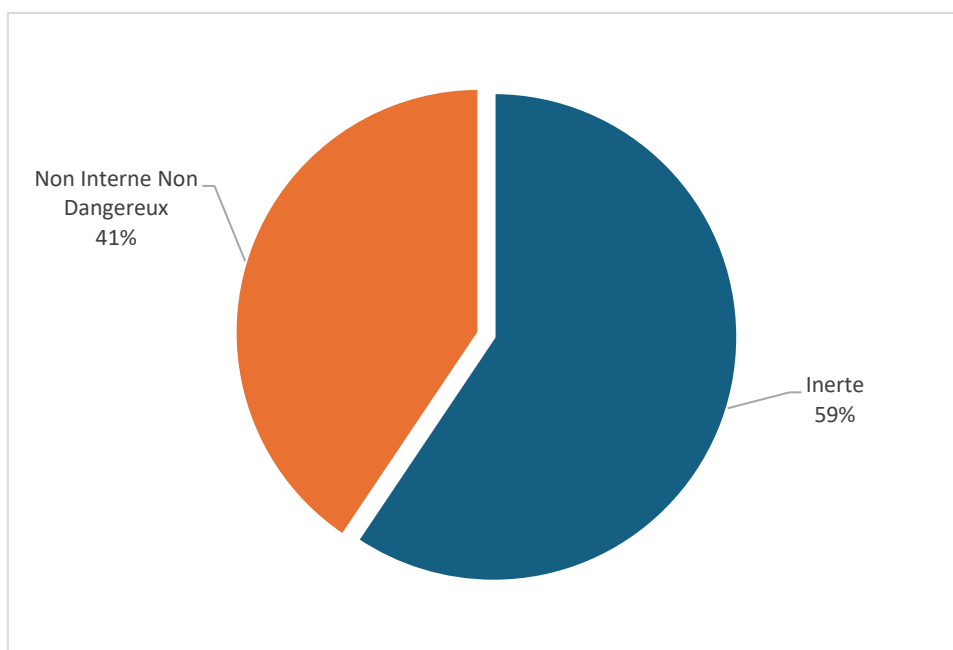


FIGURE 2 - CARACTERISATION DES SEDIMENTS - CANAL DU CENTRE

Les sédiments sont majoritairement inertes au sens de la qualité des déchets, les teneurs des composants les qualifiant de non inertes sont très proches des seuils à respecter. Il s'agit principalement d'hydrocarbures totaux liés à un environnement urbain.

2 / Gestion des sédiments

Chaque fois que cela a été possible, les sédiments ont été valorisés sur place en renforcement de berge.

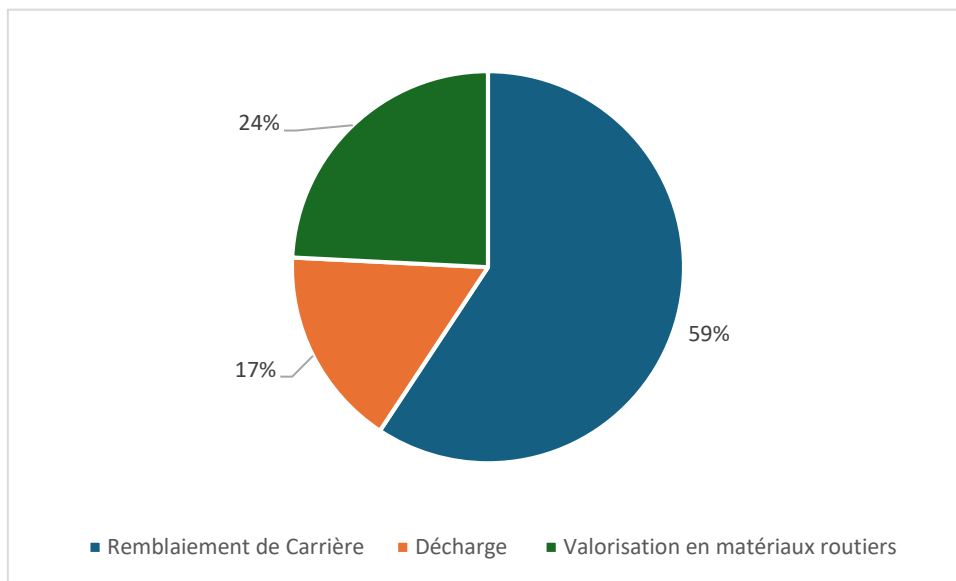


FIGURE 3 - METHODE OU FILIERE DE GESTION DES SEDIMENTS – CANAL DU CENTRE

L'ensemble des autres opérations de dragage a été réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton flottant et d'une barge, permettant d'emporter les sédiments en bordure de canal avant qu'ils ne soient chargés dans des camions à benne étanche. Ils sont alors transportés jusqu'au terrain de transit dans le cas de la gestion à terre.

3 / Qualité de l'eau

Pendant les opérations de dragage, la qualité de l'eau a été surveillée sur les paramètres suivants, permettant une vie piscicole :

- Teneur en oxygène dissous ($\geq 4\text{mg/l}$)
- pH
- Température
- Turbidité

Pendant les campagnes de dragage, aucun paramètre n'a dépassé les seuils fixés par l'arrêté préfectoral. Ainsi il n'y a pas eu nécessité d'interruption de travaux.

5 / Programmation 2026

Deux biefs ont été identifiés pour des interventions en 2026 :

- Le bief 24, avec un volume de sédiments estimé à 2000 m^3 , dont la nature des sédiments est inerte non dangereux ;
- Le bief 29 du versant méditerranéen, avec un volume de sédiments estimé à 1800 m^3 dont la nature des sédiments reste à définir.

Les analyses des sédiments et les fiches d'incidence seront réalisées pour préparer ces opérations. Les volumes de sédiments à traiter seront précisés par une opération de bathymétrie en parallèle de la réalisation des fiches d'incidences.

Annexes :

Bilans annuels des opérations de dragage :

Annexe 1 Bilan des opérations de dragage de l'année 2021

Annexe 2 Bilan des opérations de dragage de l'année 2023

Annexe 3 Bilan des opérations de dragage de l'année 2025

Annexe 1 Bilan des opérations de dragage de l'année 2021



Direction Territoriale Centre Bourgogne

Bilan des opérations de dragage de l'année 2021

PGPOD du canal du Centre

Synthèse des opérations de dragage réalisées sur l'année 2021

OPÉRATIONS DE DRAGAGE REALISEES

L'année 2021 correspond à la sixième année du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages du canal du Centre qui a été autorisé par l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-1101-DDT du 28 décembre 2015.

Les opérations de dragage d'entretien réalisées en 2021 dans le canal du Centre sont présentées dans le tableau suivant :

Localisation	Pk début	Pk fin	Date début	Date fin	Volume (m ³)
Bief de Chagny (secteur de Remigny)	20,065	22,407	14/01/2021	9/02/2021	2 270
Bief de Chagny (secteur de Chagny)	17,8	29	06/12/2021	16/12/2021	2 981
Tranchée d'Ecuisses	48,716	48,936	25/10/2021	29/10/2021	860
Bief de Ciry le Noble			29/03/2021	08/04/2021	1 700

Ces opérations de dragage ont bien respecté la période d'autorisation fixée par l'arrêté inter-préfectoral entre octobre et mi-avril.

VOLUME DRAGUE SUR L'ANNEE ET QUALITE DES SEDIMENTS

L'opération réalisée représente un volume total de sédiments de 7 811 m³.

Le volume autorisé par le PGPOD dans le canal du Center est de 160 000 m³, soit en moyenne annuelle 16 000 m³.

Les sédiments de ces opérations sont inertes, sauf ceux de la tranchées d'Ecuisses qui sont non inertes non dangereux.

FILIÈRES DE GESTION CHOISIES

Les sédiments non inertes non dangereux ont été mis en décharge (Brot Michel SARL 21150 Marigny le Cahouet).

Les sédiments inertes ont été mis en remblaiement de carrière (Bourgogne sud à Comblanchien et ISDI BOUHET à Chalmoux).

MESURES DE SUIVI EN PHASE CHANTIER

La qualité de l'eau pendant les travaux de dragages a été l'objet d'un suivi journalier sur les paramètres suivants, mesurés à l'aval de la zone de dragage, conformément aux exigences de l'arrêté dans son article 4.2 b :

- oxygène dissous,
- température,
- conductivité,
- pH.

Suivi de la qualité de l'eau du bief de Chagny

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs enregistrées se situent entre 8,7 et 10,9 mg/l, soit toujours largement au-dessus de la valeur limite de 4 mg/l.

Concernant la température, elle se situe entre 3,7°C et 5,3 °C. Ces valeurs sont en cohérence avec la saison pendant laquelle les dragages ont été réalisés (décembre).

Concernant le pH, les valeurs mesurées se situent entre 7,8 et 8,0, soit des valeurs comprises entre 6 et 9 comme indiqué dans l'arrêté.

Concernant la conductivité, les valeurs relevées vont de 369,9 à 480,4 µS/cm, soit des valeurs comprises entre 200 et 500 µS/cm comme indiqué dans l'arrêté.

Suivi de la qualité de l'eau du bief de Ciry le Noble

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs enregistrées se situent entre 9,40 et 13,39 mg/l, soit largement au-dessus de la valeurs limite de 4 mg/l.

Concernant la température, elle se situe entre 9,28 °C et 13,37 °C. Ces valeurs sont cohérentes avec la saison d'intervention.

Concernant le pH, les valeurs mesurées se situent entre 8,02 et 8,96 , soit des valeurs comprises entre 6 et 9 comme indiqué dans l'arrêté.

Concernant la conductivité, les valeurs relevées vont de 362,5 à 485,9 µS/cm, soit des valeurs comprises entre 200 et 500 µS/cm comme indiqué dans l'arrêté.

Suivi de la qualité de l'eau de la tranchée d'Ecuisses

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs enregistrées se situent entre 7,02 et 7,62 mg/l, soit largement au-dessus de la valeurs limite de 4 mg/l.

Concernant la température, elle se situe entre 10,2 °C et 11,3 °C. Ces valeurs sont cohérentes avec la saison d'intervention.

Concernant le pH, les valeurs mesurées se situent entre 8,01 et 8,22 , soit des valeurs comprises entre 6 et 9 comme indiqué dans l'arrêté.

Concernant la conductivité, les valeurs relevées vont de 260,4 à 300,9 µS/cm, soit des valeurs comprises entre 200 et 500 µS/cm comme indiqué dans l'arrêté.

MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS

Au regard des mesures de suivi de la qualité de l'eau, il n'y a pas eu d'interruption de travaux nécessaire.

INCIDENTS RENCONTRÉS PENDANT LES DRAGAGES

Aucun incident n'a été relevé pendant les travaux de ces opérations de dragage.

Annexe 2 Bilan des opérations de dragage de l'année 2023



Direction Territoriale Centre Bourgogne

Bilan des opérations de dragage de l'année 2023

PGPOD du canal du Centre

Synthèse des opérations de dragage réalisées sur l'année 2023

OPÉRATIONS DE DRAGAGE REALISEES

L'année 2023 correspond à la huitième année du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages du canal du Centre qui a été autorisé par l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-1101-DDT du 28 décembre 2015.

Une seule opération de dragage d'entretien a été réalisée en 2023 dans le canal du Centre :

Localisation	Pk début	Pk fin	Date début	Date fin	Volume (m ³)
Bief 34 bis Med	3,440	4,400	6/11/2023	8/12/2023	2495

Cette opération de dragage a bien respecté la période d'autorisation fixée par l'arrêté inter-préfectoral entre octobre et mi-avril.

VOLUME DRAGUE SUR L'ANNEE ET QUALITE DES SEDIMENTS

L'opération réalisée représente un volume total de sédiments de 2 495 m³.

Le volume autorisé par le PGPOD dans le canal du Centre est de 160 000 m³, soit en moyenne annuelle 16 000 m³.

Les sédiments de cette opération sont non inertes non dangereux.

FILIÈRES DE GESTION CHOISIES

Les sédiments ont été confiés à l'entreprise SOLVALOR de Feyzin pour intégrer une filière de valorisation en matériaux routiers.

MESURES DE SUIVI EN PHASE CHANTIER

La qualité de l'eau pendant les travaux de dragages a été l'objet d'un suivi journalier sur les paramètres suivants, mesurés à l'aval de la zone de dragage, conformément aux exigences de l'arrêté dans son article 4.2 b :

- oxygène dissous,
- température,
- conductivité,
- pH.

Suivi de la qualité de l'eau

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs enregistrées se situent entre 8,528 et 10,318 mg/l, soit toujours largement au-dessus de la valeur limite de 4 mg/l.

Concernant la température, elle se situe entre 5,519 °C et 10,841 °C. Ces valeurs sont en cohérence avec la saison pendant laquelle les dragages ont été réalisés (novembre-décembre).

Concernant le pH, les valeurs mesurées se situent entre 8,31 et 8,625, soit des valeurs comprises entre 6 et 9 comme indiqué dans l'arrêté.

Concernant la conductivité, les valeurs relevées vont de 449,18 à 469,63 µS/cm, soit des valeurs comprises entre 200 et 500 µS/cm comme indiqué dans l'arrêté.

MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS

Au regard des mesures de suivi de la qualité de l'eau, il n'y a pas eu d'interruption de travaux nécessaire.

INCIDENTS RENCONTRÉS PENDANT LES DRAGAGES

Aucun incident n'a été relevé pendant les travaux de cette opération de dragage.

Annexe 3 Bilan des opérations de dragage de l'année 2025



Direction Territoriale Centre Bourgogne

Bilan des opérations de dragage de l'année 2025

PGPOD du canal du Centre

Synthèse des opérations de dragage réalisées sur l'année 2025

OPÉRATIONS DE DRAGAGE RÉALISÉES

L'année 2025 correspond à la dixième et dernière année du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages du canal du Centre qui a été autorisé par l'**arrêté inter-préfectoral n° 2015-1101-DDT du 28 décembre 2015**.

Deux opérations de dragage d'entretien ont été réalisées en 2025 dans le canal du Centre :

Localisation	Pk début	Pk fin	Date début	Date fin	Volume (m³)
Bief 34 bis Med	4,438	6,9	27/10/2025	07/11/2025	1976
Bief 24 Med - Chagny	20,60	20,80	16/12/2025	18/12/2025	854

Cette opération de dragage a bien respecté la période d'autorisation fixée par l'arrêté inter-préfectoral entre octobre et mi-avril. L'opération de dragage du Bief 34bis Med comprenait la remobilisation de sédiments dans un bras mort du Canal, limitant la quantité de déchets produite par l'opération de dragage. La période d'intervention autorisée pour la remobilisation des sédiments était du 01/09/2025 au 31/10/2025. Une extension de la durée de dragage jusqu'au 07/11/2025 a été accordée après concertation avec les services de la DDT pour pallier un retard dans le démarrage des travaux.

Les travaux du bief 24 Med ont été réalisés en assec car ils s'agissaient d'une opération préalable nécessaire aux travaux de renforcement des berges et de réfection de l'étanchéité du canal. Le canal

était mis en assec au droit des travaux de dragage par demande du département risques naturels et ouvrages hydrauliques de la DREAL Bourgogne France Comté.

VOLUME DRAGUE SUR L'ANNEE ET QUALITE DES SEDIMENTS

L'opération réalisée représente un volume total de sédiments de 2 830 m³.

Le volume autorisé par le PGPOD dans le canal du Centre est de 160 000 m³, soit en moyenne annuelle 16 000 m³.

Les sédiments de cette opération sont non inertes non dangereux.

FILIÈRES DE GESTION CHOISIES

Les sédiments du bief 34 bis Med ont été remobiliser dans le canal à 2 km du site d'extraction. Le transport a été effectué par barge.

Les sédiments du Bief 24 Med de Chagny ont été transportés au site de valorisation de déchets de Magny-lès-Villes (21700) chez Carrière Bourgogne Sud (CBS) par camion benne étanche.

MESURES DE SUIVI EN PHASE CHANTIER

La qualité de l'eau pendant les travaux de dragages a été l'objet d'un suivi journalier sur les paramètres suivants, mesurés à l'aval de la zone de dragage et de la zone de restitutions pour l'opération du bief 34 bis Med, conformément aux exigences de l'arrêté dans son article 4.2 b :

- oxygène dissous,
- température,
- conductivité,
- pH.

Il n'y a pas eu de suivi des paramètres pour le bief 24 Med de Chagny, les travaux ayant été réalisés en assec.

Suivi de la qualité de l'eau

Suivi de la qualité de l'eau – Zone de dragage (Crissey)

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs enregistrées se situent entre 4,5 et 9,4 mg/L. Les concentrations sont restées supérieures au seuil réglementaire de 4 mg/L.

Concernant la température, les valeurs mesurées sont comprises entre 10,1 °C et 13,0 °C, en cohérence avec la période automnale des travaux.

Concernant le pH, les valeurs relevées s'établissent entre 6,6 et 8,9, soit dans l'intervalle usuel compris entre 6 et 9.

Concernant la conductivité, les valeurs varient entre 349 et 409 µS/cm, soit dans une gamme compatible avec les valeurs de référence habituellement observées sur le secteur.

Suivi de la qualité de l'eau – Zone de remobilisation / restitution (Champforgeuil)

Concernant l'oxygène dissous, les valeurs mesurées sont comprises entre 4,5 et 8,6 mg/L. Les concentrations demeurent supérieures au seuil de 4 mg/L.

Concernant la température, les valeurs sont comprises entre 9,7 °C et 13,3 °C.

Concernant le pH, les mesures varient entre 6,3 et 8,7, soit dans la plage réglementaire comprise entre 6 et 9.

Concernant la conductivité, les valeurs enregistrées se situent entre 365 et 410 µS/cm.

Les variations observées au cours de la journée restent modérées et ne mettent pas en évidence de dérive significative des paramètres physicochimiques en aval immédiat des opérations de dragage et de remobilisation.

MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS

Au regard des mesures de suivi de la qualité de l'eau, il n'y a pas eu d'interruption de travaux nécessaire.

INCIDENTS RENCONTRÉS PENDANT LES DRAGAGES

Aucun incident n'a été relevé pendant les travaux de cette opération de dragage.



Voies navigables de France
1 Chemin Jacques de Baerze – 21000 Dijon
T. +33 (0)3 45 34 13 02 - www.vnf.fr

